

Image not found or type unknown



Obliger un salarié à se déplacer ponctuellement

Par **cocoestla**, le **05/10/2010** à **20:48**

Bonjour,

Je travaille dans une mutuelle en qualité de technicienne de gestion, j'ai un statut d'employée, je suis "experte" dans mon travail et cela suppose selon mon descriptif de fonction, que je dois parfois assurer la formation du personnel entrant ainsi que la formation du personnel de nouvelles mutuelles qui utilisent notre logiciel (nous en gérons plusieurs).

Ma question est la suivante : l'employeur peut-il m'obliger à me déplacer en province pour former le personnel d'autre mutuelle bien que je ne sois pas formatrice de base, que mon contrat de prévoit pas de ce type de mobilité géographique ?

Merci pour votre réponse.